

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014 à 20h00

L'an deux mille quatorze, le 21 Novembre à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves GUERPILLON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers absents : 7

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Yves GUERPILLON, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Bruno MONTAGNAT.

EXCUSES : Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET.

ABSENTS : Charlotte DUPONT, Benoit LAVAL, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Philippe BOCHARD à Yves GUERPILLON ; Agnès CLOITRE-DUCOGNON à Alain CLOITRE ; Patrice POULET à Olivier MOLLARET ; Frédéric ROSSI à Céline BURLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte SOYEUX

1. Tourisme : gestion du domaine de ski nordique

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE: Yves Guerpillon

Les trois communes du Sappey en chartreuse, de Sarcenas et de Saint Pierre de Chartreuse ont travaillé avec le SIVOM de Chamechaude à un fonctionnement mutualisé des pistes de ski nordique des trois communes par l'intermédiaire du SIVOM de Chamechaude. Le Maire présente au Conseil Municipal les deux projets de conventions qui ont été élaborés :

D'une part le projet de convention entre les communes et le Sivom de Chamechaude, visant à confier au Sivom l'exploitation des pistes nordiques formant le Domaine Nordique de Chamechaude, (le SIVOM de Chamechaude ayant jusqu'à maintenant uniquement la charge de certains investissements.)

Et d'autre part, le projet de convention entre Les trois communes, le Sivom de Chamechaude et la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude, visant à déléguer la gestion du Domaine Nordique de Chamechaude à la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude.

Le SIVOM sera chargé d'organiser les manifestations prévues et sera tenu de prévenir les trois communes, chacune se réservant le droit de refuser.

Les conventions doivent être signées rapidement pour permettre la mise en place de cette organisation dès la saison de ski 2014/2015.

PROPOSITION :

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les projets de convention
- Et d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine skiable nordique

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide.

- Convention entre les communes du Sappey en Chartreuse, Sarcenas, Saint Pierre de Chartreuse et le Sivom de Chamechaude confiant au Sivom de Chamechaude l'exploitation des pistes nordiques : Approbation des termes de la convention et autorisation au Maire pour signature : Unanimité
- convention entre Les trois communes, le Sivom de Chamechaude et la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude, visant à déléguer la gestion du Domaine Nordique de Chamechaude à la Fédération des Foyers de Ski de Fond de Chamechaude et autorisation au Maire pour signature : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35